



EPSNF FRESNES : PROMENADE OU ARENE ?

COMBATS NON AUTORISES

Le bureau local FO JUSTICE EPSNF Fresnes dénonce et condamne avec la **plus grande fermeté** les événements survenus **le mardi 4 novembre 2025** lors de la promenade quotidienne, où **une altercation physique a éclaté entre plusieurs détenus.**

Malgré **une intervention initiale du chef de détention** pour apaiser les tensions, **les violences ont persisté**, nécessitant **l'extraction difficile des individus concernés**, réalisée **sans équipement adapté** et avec résistance. Peu après, **une nouvelle bagarre a éclaté**, déclenchant l'alarme et obligeant les agents, dont certains nouvellement affectés ou en poste fixe, **à intervenir à nouveau sans protection adéquate**, utilisant la force strictement nécessaire pour rétablir l'ordre. **Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer côté personnel.**

Cet incident révèle **des dysfonctionnements graves :**

- *Absence d'équipe d'intervention dédiée et équipée en cas de crise.*
- *Décisions prises sans protocole clair, exposant les agents à des risques évitables.*
- *Manque de debriefing et de compte-rendu d'incident systématique pour tirer les enseignements.*
- *Questionnement sur la gestion globale et la possibilité d'avoir évité l'escalade.*

Pour que cela ne se reproduise plus, **le bureau local FO JUSTICE EPSNF Fresnes** exige :

- *La mise en place immédiate d'une équipe d'intervention formée et équipée pour ces situations.*
- *L'établissement de protocoles stricts pour les extractions et les interventions en cas d'altercation.*
- *La tenue systématique de debriefings post-incident avec tous les acteurs concernés.*
- *La clarification des chaînes de commandement et des responsabilités lors des crises.*

Le bureau local FO JUSTICE EPSNF Fresnes demande :

- Des sanctions fermes et exemplaires contre les détenus auteurs de violences.
- Le transfert des détenus impliqués, en coordination avec le médical, pour assurer la continuité des soins ailleurs si nécessaire.
- La reconnaissance des efforts du personnel malgré les conditions difficiles.
- L'attribution de moyens supplémentaires pour la sécurité quotidienne.

Assez d'improvisation ! Assez de risques inutiles !

La sécurité des agents et l'ordre en détention doivent être prioritaires, avec des procédures respectées et des équipements adaptés.

Le bureau local FO JUSTICE EPSNF Fresnes exige une gestion professionnelle et des réponses concrètes pour protéger les personnels et prévenir les incidents !

Adresse du Bureau local : 1 allée des Thuyas 94260 Fresnes

Tel : 0664268879

SLP FO Justice EPSNF Fresnes

Le : 07 11 2025

